

VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 24999

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/05/2024

Objet : Arrêté d'ouverture d'enquête publique pour déclassement d'une dépendance du domaine public

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 13/05/2024

Agent de transmission : Patricia PERRIER

Acte : Arrêté ouv EP déclassement DP Palissy.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20240507-24999-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/05/2024



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER EN VUE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ESPACE PALISSY À BOULOGNE-BILLANCOURTLE MAIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT
(Hauts-de-Seine)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L. 134-1, L. 134-2 et R. 134-3 à R. 134-14 ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur du département des Hauts-de-Seine,

Considérant que la Fondation Perce Neige s'est manifestée auprès de la Ville pour obtenir le droit d'occuper et d'utiliser l'espace Palissy situé place Bernard Palissy, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, en vue d'y créer un lieu de vie et de partage, autour de la culture et du divertissement pour tous, tourné vers un objectif d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique,

Considérant que par délibération n° 3 du 21 mars 2024, le Maire a été autorisé à signer avec la Fondation Perce Neige, la promesse de bail emphytéotique administratif et le bail emphytéotique administratif correspondant,

Considérant qu'afin de répondre aux particularités du projet, ce bail prévoit des travaux de réhabilitation et d'aménagement importants du bâtiment,

Considérant que ces travaux consistent notamment en une extension de la façade sur une partie minoritaire de l'actuel espace public de la place Bernard Palissy,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de désaffecter et déclasser la surface concernée, du domaine public routier,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une enquête publique préalable à ces opérations et de désigner un commissaire-enquêteur,

ARRETE**ARTICLE 1 : OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement d'une dépendance du domaine public routier en vue des travaux d'extension de l'espace Palissy.

Ladite enquête se tiendra pendant une durée de quinze jours consécutifs, **du mardi 4 juin 2024 à 8h30 au mardi 18 juin 2024 à 17h30.**

**VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT**

La mairie de la commune de Boulogne-Billancourt située 26, avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt, est le siège de l'enquête.

ARTICLE 2 : AUTORITE COMPETENTE –PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET – POSSIBILITE DE DEMANDER DES INFORMATIONS

Le conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt est l'autorité compétente pour prendre, après l'enquête publique, la délibération constatant le déclassement de la dépendance du domaine public routier.

Des informations relatives à la présente enquête peuvent être demandées, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Maire, hôtel de ville, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 3 : COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Est désigné, en qualité de commissaire-enquêteur M. François HUET.

ARTICLE 4 : MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

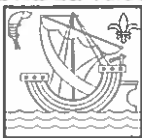
Le dossier d'enquête sera tenu gratuitement à la disposition du public à la direction de l'urbanisme (2^{ème} étage, porte 9) de la mairie, pendant toute la durée d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- ✓ Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- ✓ Le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h15
- ✓ Le vendredi de 8h30 à 16h45
- ✓ Le samedi de 8h30 à 11h45

Au plus tard à compter de l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée mentionnée à l'article premier, l'ensemble du dossier dématérialisé sera également gratuitement mis à disposition du public :

- Sur le site internet du registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/declassement-boulogne-billancourt>
- Sur le site internet de la commune de Boulogne-Billancourt <https://www.boulognebillancourt.com>

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier papier d'enquête publique en adressant une demande à l'adresse suivante : Monsieur le Maire, hôtel de ville, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

**VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT****ARTICLE 5 : MESURES DE PUBLICITE DE L'ENQUETE**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera inséré en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera également porté à la connaissance du public par voie d'affiches, sur les panneaux d'affichage administratif de la commune de Boulogne-Billancourt. Elles seront apposées quinze jours au moins avant le début de cette consultation du public et pendant toute sa durée, par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt.

Cet avis sera aussi mis en ligne sur le site internet de la commune de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : <https://www.boulognebillancourt.com>

ARTICLE 6 : RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le public pourra déposer ses observations et propositions soit :

- sur un registre papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition à la mairie, aux jours et heures d'ouverture mentionnés à l'article 4 du présent arrêté ;
- sur un registre dématérialisé, qui sera ouvert pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : declassement-boulogne-billancourt@mail.registre-numerique.fr

Il pourra également, pendant la durée de l'enquête publique, adresser ses observations par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur avec la mention « enquête publique – déclassement domaine public routier espace Palissy – ne pas ouvrir - à la mairie, à l'adresse suivante : 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions écrites reçues par voie postale ou lors des permanences du commissaire-enquêteur seront consultables à la mairie.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, avec le dossier et le registre d'enquête pour recevoir ses observations écrites ou orales, lors d'une permanence physique à la mairie, à la direction de l'urbanisme réglementaire de la Commune (2ème étage porte 4) :

- **le jeudi 13 juin 2024 de 9h à 12h.**

En conformité avec le règlement général de la protection des données, dans le cadre de la présente enquête publique, les observations et propositions déposées sur le registre papier ou électronique ou transmises par voie postale ou par courrier feront l'objet d'un traitement par la commune de Boulogne-Billancourt pour usage interne, en vue de leur analyse.

**VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT****ARTICLE 7 : CLÔTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

À l'expiration du délai d'enquête de 15 jours, soit le mardi 18 juin 2024 à 17h30, le registre d'enquête papier sera clos et signé par le commissaire enquêteur. À partir de cette même heure, les observations, propositions ou contre-propositions émises via le registre dématérialisé ne seront plus prises en compte.

ARTICLE 8 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées au registre et celles envoyées à l'adresse électronique. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera ses conclusions motivées et émettra un avis sur le projet soumis à l'enquête publique.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur remettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 : CONSULTATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

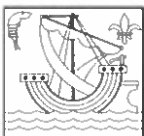
Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public à la direction de l'urbanisme de la mairie de la commune de Boulogne-Billancourt et sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.boulognebillancourt.com>

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Les frais d'affichage, de publication ainsi que l'indemnité allouée au commissaire-enquêteur sont à la charge du maître d'ouvrage, en l'occurrence la commune de Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 10 : DÉCISION

Après réception et prise en considération du dossier d'enquête, du registre et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt sera amené à se prononcer par délibération sur le déclassement d'une dépendance du domaine public routier pour les travaux d'extension de l'espace Palissy.

**VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT****ARTICLE 11 : DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 12 : EXECUTION

Le présent arrêté :

- est transmis à M. le préfet des Hauts-de-Seine
- transcrit au registre des arrêtés
- publié sur le site internet de la Ville

Fait à Boulogne-Billancourt, le **07 MAI 2024**


Le Maire,
Pierre-Christophe BAGNOLE

HAUTS DE SEINE

BOULOGNE
BILLANCOURT